Gratuité TBM

Depuis le 1er avril les personnes en situation de handicap à hauteur de 50% et plus, peuvent bénéficier désormais de la gratuité des transports en commun sur Bordeaux Métropole.



La tarification solidaire c'est pour tous les voyageurs du réseau TBM, même ceux résidant hors Bordeaux Métropole.

Toutes les démarches sont dématérialisées et s'effectuent en toute autonomie sur le site https://tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr/Accueil.aspx

Les personnes ayant un taux de handicap supérieur ou égal à 50% peuvent bénéficier d'un titre individuel gratuit sous réserve de présentation du justificatif correspondant.

Si la Carte Mobilité Inclusion ou l'Attestation MDPH mentionne un besoin d'accompagnement, une carte Tierce Personne chargée de la gratuité pourra être délivrée à la demande de l'usager.